

Indice blé dur* du SIFPAF pour les pâtes alimentaires et le couscous sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 29 février 2024

*Cet indice a été élaboré en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et partagé avec la DGCCRF afin d'être le plus représentatif des cours du blé dur mis en oeuvre en France.
Cet indice composite est constitué à partir de plusieurs indices publics. Il est proposé par le SIFPAF à ses adhérents.
Chaque entreprise est libre de retenir l'indice public de son choix.

EVOLUTION DE L'INDICE BLÉ DUR du 1^{er} janvier 2024 au 29 février 2024

Source : SIFPAF

